

Genre de document :	Projet de modifications
N° du document :	45-801
Objet :	Projet de modifications de la Norme de mise en application 45-801
Date de publication :	Le 25 septembre 2007
Entrée en vigueur :	Le 25 septembre 2007

**Modifications de la
Norme de mise en application 45-801 mettant en œuvre la Norme
multilatérale 45-102 sur la revente de valeurs mobilières, le formulaire 45-102A1
et l'Instruction complémentaire 45-102IC**

1. La Norme de mise en application 45-801 mettant en œuvre la Norme multilatérale 45-102 sur la revente de valeurs mobilières, le formulaire 45-102A1 et l'Instruction complémentaire 45-102IC est modifiée par les présentes.

2. La partie 5 est modifiée par la suppression de ce qui suit :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

133, rue Prince William, pièce 606
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2B5
À l'attention du chef de la direction financière
Téléphone : (506) 658-3060
Sans frais : 1-866-933-2222 (au Nouveau-Brunswick seulement)
Télécopieur : (506) 658-3059

et son remplacement par ce qui suit :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J2
À l'attention du chef de la direction financière
Téléphone : 506-658-3060
Sans frais : 1-866-933-2222 (au Nouveau-Brunswick seulement)
Télécopieur : 506-658-3059

3. Les présentes modifications entrent en vigueur le 25 septembre 2007.